

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 02 avril 2024

Référence
<b>2024_016</b>

Objet de la délibération
<b>Délibération portant sur le vote du budget primitif principal M57 de l'année 2024</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
26 mars 2024

Date d'affichage
09 avril 2024

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND  
Le : 09 avril 2024

Et

Publication ou notification du : 09 avril 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

**Présents** : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme FINET Hélène, (pouvoir à M. CARAY Frédéric), M. MEGEMONT Etienne (pouvoir à M. ANDANSON Alain)

**Absent excusé** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MAZET LACOURT Noëlle

**Objet de la délibération** : Délibération portant sur le vote du budget primitif principal M57 de l'année 2024

**Rapporteur** : Samuel GAUTHIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5217-10-6 ;  
Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;  
Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes ;  
Vu le travail préparatoire réalisé par la commission finance, suivi d'une réunion de travail avec la conseillère aux décideurs locaux Mme JUNIET le mardi 12 mars 2024 ;  
Vu la réunion du mercredi 27 mars 2024 présentant un premier budget aux conseillers municipaux volontaires.

Le maire présente le budget principal qui s'équilibre avec un montant total de 1 943 006,85 € en recettes et en dépenses.

Ce montant se compose de la manière suivante selon le budget investissement et le budget fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<b>1 030 584,85 €</b> dont 259 765,74 € (virement à la section investissement)	<b>1 030 584,85 €</b> dont 295 840,33 € de report de 2023
Investissement	<b>912 422,00 €</b>	<b>912 422,00 €</b> dont 259 765,74 € issus du budget fonctionnement

Il précise également les montants des opérations d'ordre de transfert entre sections :

- 12 427 € de dotations aux amortissements en dépenses budget fonctionnement
- 12 427 € d'annuités des immobilisations en recettes budget investissement

Le maire présente le détail par chapitre du **budget fonctionnement** :

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	238 800,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	291 541,52 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	221 340,59 €
CHARGES FINANCIÈRES	5 210,00 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	12 427,00 €
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	<i>1 500,00 €</i>
<i>VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT</i>	<i>259 765,74 €</i>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 030 584,85 €</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT	
PRODUITS DES SERVICES	64 739,00 €
IMPÔTS ET TAXES	52 000,00 €
FISCALITÉ LOCALE	322 500,00 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	251 464,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	44 041,52 €
<i>EXCÉDENT 2023</i>	<i>295 840,33 €</i>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 030 584,85 €</b>

Le maire apporte le détail par chapitre du **budget investissement** :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
OPÉRATIONS PATRIMONIALES	6 600,00 €
DOTATIONS FONDS DIVERS	2 670,00 €
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	338 500,00 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 938,00 €
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS	11 000,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 427,00 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	514 750,00 €
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8 537,00 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>912 422,00 €</b>

Il rappelle que le montant des immobilisations en cours concerne les travaux de l'église et de l'aménagement du bourg notamment la création d'un espace de jeux pour enfants.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE	211 114,20 €
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	259 765,74 €
OPÉRATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 427,00 €
OPÉRATIONS PATRIMONIALES	6 600,00 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	56 000,00 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	366 515,06 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>912 422,00 €</b>

Le maire précise qu'en cas d'insuffisance de crédits de paiement, l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif, par délégation de l'assemblée délibérante, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'AUTORISER le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - Fonctionnement : 7,5 %
  - Investissement : 7,5 %
- DE VALIDER le budget primitif M57 du budget principal 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Samuel GAUTHIER



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le



ID : 063-216302570-20240402-2024\_016-DE